



Réseau de  
foresterie pour le  
développement  
rural

document du réseau  
23d  
été 98



# Réseau de foresterie pour le développement rural

## **La certification convient-elle bien aux petits producteurs de bois mélanésiens ?**

Andrew Tolfts

## A PROPOS DE L'AUTEUR

**Andrew Tolfts** est Coordinateur forestier régional pour le projet d'Ecoforesterie communautaire dans le Pacifique-Sud (SPCEF) de la Foundation of the People of the South Pacific (Fondation des Peuples du Pacifique-Sud), financé par l'UE. Ce projet regroupe cinq pays (les îles Salomon, Vanuatu, Fidji, Tonga et Kiribati) étroitement associés au marché européen du bois écologique produit par les communautés de Mélanésie. On peut le contacter à : The Foundation for the Peoples of the South Pacific, PO Box 951, Port Vila, Vanuatu. Courrier électronique: **atolfts@vanuatu.com.vu**

**ISSN 1351-3966**

# LA CERTIFICATION CONVIENT-ELLE BIEN AUX PETITS PRODUCTEURS DE BOIS MELANESIENS ?

André Tolfts

## RESUME

La production communautaire de bois d'oeuvre peut constituer une source non négligeable de revenus pour les communautés de la région mélanésienne. La certification est un moyen potentiellement utile de s'assurer que les petits producteurs peuvent avoir accès aux marchés du bois écologique en Europe et en Amérique du Nord, où les prix sont souvent supérieurs à ceux des marchés locaux. Le présent document examine tout particulièrement la situation aux îles Salomon qui accumulent les expériences en matière de production communautaire de bois d'oeuvre. Les raisons pour lesquelles la certification par le Forest Stewardship Council (FSC) convient bien aux communautés des îles Salomon sont précisées, avant de passer à l'analyse des principaux problèmes suscités par la certification. Certains d'entre eux proviennent des conditions requises par les Principes et Critères du FSC, tandis que d'autres sont des difficultés pratiques liées à l'alourdissement de l'administration et à la conservation des données indispensables et aux coûts souvent élevés de la certification. Enfin, les suggestions avancées pour résoudre ces difficultés sont passées en revue.

## INTRODUCTION

Le concept de production, par la population locale, de bois provenant de leurs propres

forêts, à partir d'une technologie modeste telle que les tronçonneuses à guide ou les scieries volantes, est préconisé depuis plus d'une quinzaine d'années en Mélanésie. Les premiers projets voyaient la production communautaire de bois d'oeuvre (PCB) principalement comme un moyen pour les populations rurales d'avoir un revenu, en mettant l'accent sur le développement et l'amélioration d'équipements tels que les scieries "volantes"<sup>1</sup> et en dispensant une formation en gestion commerciale. On pensait alors que la technologie utilisée minimiserait l'impact sur la forêt, et, par conséquent, une formation complémentaire en matière de gestion forestière durable n'a jamais été prioritaire. Les projets ultérieurs de PCB ont intégré une formation pour minimiser les impacts sur l'environnement et pour informer sur la gestion forestière durable, ceci afin d'intégrer la conservation de la forêt et de la biodiversité à la production de bois d'oeuvre. Cela a probablement contribué à la prise de conscience vis-à-vis des conséquences éventuellement négatives pour l'environnement des PCB, mais de nombreuses scieries fonctionnent toujours en transformant essentiellement des arbres abattus pour faire de la place à l'agriculture ou pour tout un tas d'autres raisons pratiques et opérationnelles (par exemple, voir Salafsky *et al*, 1997, pp24-25).

<sup>1</sup>en anglais créole : Wokabaot, autrement dit "portable"

La priorité des projets de développement consiste maintenant à aider les communautés engagées dans la production de bois d'oeuvre à tenter d'établir un PCB modèle qui pourrait, à long terme, s'adapter aux circonstances locales, apporter des bénéfices financiers substantiels à la communauté et préserver les forêts sans avoir recours constamment à une assistance extérieure. Une partie essentielle de cette démarche consiste à développer des mécanismes pour commercialiser le bois d'oeuvre des producteurs communautaires de la manière la plus intéressante possible pour eux. L'exportation directe à des entreprises utilisant du bois dans les pays industrialisés est potentiellement la meilleure option pour la plupart des producteurs, mais la petite envergure des projets de PCB en Mélanésie, ainsi que la mauvaise réputation des précédents projets de PCB en termes de qualité, de continuité et de délais d'expédition, rendent difficile l'établissement de leur présence sur le marché. Le créneau commercial des bois certifiés conformes aux normes du Forest Stewardship Council (FSC)<sup>2</sup> est considéré par de nombreux projets de PCB comme l'occasion d'avoir accès aux marchés concurrentiels des pays industrialisés. En outre, le marché des bois certifiés peut apporter un supplément de prix aux bois certifiés et admettre, plus facilement que les marchés traditionnels, les essences secondaires. Plusieurs projets de PCB ont obtenu leur certification en Mélanésie et d'autres sont candidats, mais il reste un doute

---

<sup>2</sup>Pour un examen du FSC, consulter le document du réseau RFDR 23b de Stephen Bass intitulé "Certification des forêts – le débat sur les normes".

sur l'intérêt du système FSC pour les petits producteurs de bois. Jusqu'à présent, tous les projets certifiés de PCB ont reçu une assistance technique et financière lors du processus de certification.

Le présent document passe en revue les expériences de certification FSC de PCB en Mélanésie à ce jour et examine les difficultés rencontrées avec les Principes et Critères (P&C) eux-mêmes et leur application. Les moyens de les surmonter sont également considérés.

## LE CONTEXTE DE LA PRODUCTION COMMUNAUTAIRE DE BOIS

Traditionnellement, les forêts et terrains forestiers avaient une importance vitale pour les populations rurales parce qu'ils constituaient, non seulement une source de produits – matériaux de construction, fruits et autres plantes comestibles, gibier, plantes médicinales – mais aussi une composante essentielle de leur identité culturelle, illustrée par la fréquence des places "tabous" à caractère culturel et spirituel dans toutes les forêts de la région mélanésienne. L'importance primordiale accordée à la propriété foncière est apparue clairement, par exemple, lors de l'accession de Vanuatu à l'indépendance. La constitution stipulait, en effet, que toutes les terres soient rendues à la propriété indigène (Van Trease, 1987). Dans tous les pays mélanésiens, la majorité des terres sont sous un régime de propriété traditionnelle, mais le style de vie traditionnel des Mélanésiens, pour qui la terre est un bien vital, est en train de changer rapidement. Il y a peu d'endroits dans la région, s'il en reste, non encore touchés par l'économie de marché.

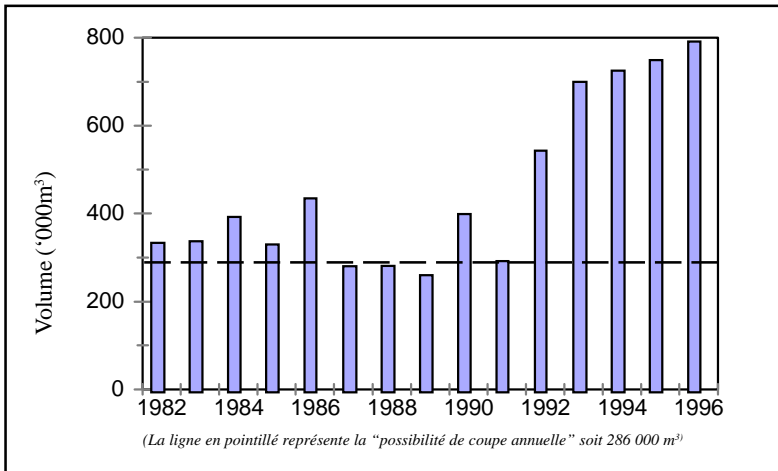
L'argent est nécessaire pour les frais de scolarité, les dépenses de santé, les déplacements personnels et les dons aux églises, ainsi que pour acheter des produits à usage personnel. Les offres d'emploi en milieu rural sont rares et les gens doivent compter sur eux-mêmes pour obtenir des revenus par l'agriculture, la pêche ou l'exploitation des ressources forestières.

La richesse des ressources forestières dans une grande partie de la Mélanésie a attiré les sociétés étrangères d'exploitation du bois. Des accords ont été conclus avec ces entreprises, à première vue, l'abattage commercial à grande échelle était la meilleure façon de tirer profit de leurs forêts. Le rythme de cette exploitation s'est accéléré à partir des années 1980, lorsque les exportations de grumes d'autres pays comme l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande furent, d'abord, contingentées puis interdites. Les exportations de grumes sont donc devenues une source importante de devises étrangères pour les pays mélanésiens car les taxes qui les frappent constituent des revenus non négligeables pour les gouvernements. Pourtant, si les exportations de grumes sont importantes pour les gouvernements, les bénéfices revenant aux propriétaires des ressources étaient, et sont toujours, relativement modestes. D'une manière générale, ils perçoivent environ 10-15 % de la valeur des grumes sous forme de royalties, tandis que les gouvernements prennent entre 5 et 30 % par le biais de taxes et autres impôts. Cependant, dans tous les pays, les sociétés d'abattage font régulièrement environ 30 % de "super bénéfices" par rapport à la valeur des grumes, c'est-à-dire en plus du profit normal qu'une compagnie est en droit d'attendre (Blakeney et Davies, 1995). De

surcroît, les prix des transferts et les faux comptes rendus sur les essences et la taille des grumes ont contribué à réduire les bénéfices provenant des exportations de grumes, réalisés par les gouvernements et les détenteurs de ressources. Des dommages et dégradations sévères de la forêt résiduelle accompagnent souvent l'abattage pour l'exportation qui est généralement effectué comme une opération "minière" sans se préoccuper de la régénération de la forêt ou des ressources de subsistance. Autre méfait couramment constaté, la dislocation sociale provoquée par un afflux soudain de sommes d'argent relativement importantes dans les communautés rurales et sa disparition après quelques années seulement. Finalement, la corruption a trop souvent accompagné l'allocation des concessions d'exploitation forestière aux compagnies étrangères.

C'est dans ce contexte que la PCB est apparue comme une voie alternative de développement, promettant une création de revenus plus permanents (bien que plus modestes) ; avec des emplois en milieu rural qui consolideraient les structures sociales existantes, au lieu de les fragiliser ; le retour du contrôle des ressources aux propriétaires fonciers ; des prix plus élevés pour les arbres abattus ; et un impact minimal sur l'environnement et les autres ressources forestières. Beaucoup de personnes doutent que la PCB puisse apporter les bénéfices escomptés. Par exemple, les études et rapports montrent que de nombreuses tronçonneuses et petites scieries ne sont pas utilisées de la manière prévue, bien que l'abattage sélectif soit couramment pratiqué (FSP/PNG, 1995). Wyatt (1996) a remis en question les avantages sociaux des projets de PCB qui ont tendance

**Figure 1** Volume de grumes exportées des îles Salomon 1982-96



Sources : Banque mondiale (1995) et Banque Centrale des îles Salomon (1997) sauf les chiffres de 1994, estimés Duncan (1994)

à engendrer des litiges fonciers ou à raviver d'anciennes querelles. Il n'empêche que la persistance des ventes de matériel de coupe aux populations locales indique qu'elles considèrent la production de bois à petite échelle une manière viable et abordable d'utiliser leurs ressources forestières. Le défi que les projets de PCB devront relever consiste à faire en sorte que ce potentiel puisse se réaliser et à s'assurer que la PCB fonctionne dans la pérennité sur le plan écologique, économique et social.

La situation dans les îles Salomon sert de base au reste du présent document car elle possède de nombreuses caractéristiques de la foresterie des autres pays de la région. Les exportations de grumes à grande échelle ont été très importantes récemment, représentant 55,8 % du total des exportations en 1996 (Banque centrale des îles Salomon, 1997), la plupart à destination du Japon et de la Corée. Les

rythmes d'exploitation ont largement dépassé le quota annuel de coupe fixé à 286 000 m<sup>3</sup> depuis 1990 (voir figure 1) et les effets négatifs sur le plan environnemental et social des exportations de grumes, ainsi que la perte d'autres ressources forestières consécutive à l'exploitation commerciale, ont suscité un intérêt croissant à l'égard de l'alternative proposée par la PCB. Par ailleurs, à la suite de la crise économique en Asie, depuis fin 1997, un excédent de grumes estimé à 590 000 m<sup>3</sup> s'est accumulé et de nombreuses compagnies exportant des grumes ont cessé leurs activités sur le terrain. Cela a de sérieuses répercussions sur les communautés rurales devenues dépendantes des revenus tirés de l'abattage.

De plus, aux îles Salomon, il y a un certain nombre de projets en cours de réalisation dont chacun a aidé plusieurs groupes de producteurs et continue à leur apporter une assistance technique et commerciale. Parmi

**Tableau 1** Profitabilité de la production de bois écologique à la tronçonneuse aux îles Salomon

<b>Poste budgétaire</b>	<b>IS\$/m<sup>3</sup></b>
<i>Coût de production :</i>	
1. Huile et carburant	
- essence, 13,5 litres	31,20
- 1 litre de mélange 2-temps	12,40
- Huile de chaîne, 9 litres	30,00
2. Pièces de rechange (estimation basée sur l'expérience, par exemple, une nouvelle chaîne tous les 11 m <sup>3</sup> )	100,00
3. Main-d'oeuvre 5 personnes x 4 jours, (20 Jours-Hommes @ \$10/jour pour délimiter, aménager la forêt, abattre, débiter et transporter)	200,00
4. Amortissement (pour le remplacement des machines)	67,00
5. Coûts d'aménagement et de logistique (travaux de suivi et de vulgarisation, transport du personnel, nourritures, indemnités)	52,00
6. Fret d'îles en ville (moyenne sur différentes îles)	150,00
7. Frais de transport local et d'exportation (charges sur les 50 % exportables, y compris le fret au port/marchand, calibrage, empilage et emballage)	112,00
<b>Coût total</b>	<b>754,60</b>
<i>Revenus :</i>	
Ventes de bois écologique	
- 0,5 m <sup>3</sup> exporté @ \$1500/m <sup>3</sup>	750,00
- 0,4 m <sup>3</sup> vendu sur le marché local @ \$700/m <sup>3</sup>	280,00
- 0,1 m <sup>3</sup> vendu au village @ \$300/m <sup>3</sup>	30,00
<b>Revenu total par m<sup>3</sup> de bois produit</b>	<b>1 060,00</b>
<b>Profit pour 1 m<sup>3</sup> de bois écologique débité à la tronçonneuse</b>	<b>SI\$ 305,40</b>
<b>Profit annuel (1 tronçonneuse @ 2m<sup>3</sup>/semaine pendant 40 semaines)</b>	<b>SI\$ 24 432,00</b>

N.B. SI\$4,80 = US\$1,00

Source : Rosoman et al. (1998). Cette analyse présume que la forêt appartient à ceux qui produisent le bois et que les arbres sont à leur disposition sans frais. N'ont pas été inclus, les intérêts sur les emprunts contractés pour acquérir les équipements.

eux on citera : le Isabel Sustainable Forest Management Project (ISFMP) ; Solomon Islands Development Trust's EcoForestry Unit (EFU) ; Soltrust ; and Solomon Western Islands Fair Trade (SWIFT).

C'est aux îles Salomon, plus que partout ailleurs dans la région, que l'industrie a le plus l'expérience de la certification. Plusieurs projets de certification l'ont obtenu auprès d'agences accréditées par le FSC (bien que certains ont ensuite perdu leur statut de groupe certifié) et d'autres sont actuellement engagés dans le processus de préparation et d'inspection conduisant à la certification. Parmi eux, Kolombangara Forest Products Limited (KFPL), qui appartient à la Commonwealth Development Corporation et gère plus de 5 000 ha de plantations produisant 50 000 m<sup>3</sup> de grumes par an sur l'île de Kolombangara.

## POURQUOI LA CERTIFICATION ?

L'intérêt de la certification FSC pour les projets de PCB aux îles Salomon tient en grande partie à sa capacité à ouvrir des marchés à l'exportation de bois. La production destinée au marché local, où le bois est acheté par des négociants à environ 700 \$/m<sup>3</sup> avant de l'exporter, est au mieux tout juste rentable. Alors que si le producteur est capable d'exporter le bois directement, les marges bénéficiaires peuvent être tout à fait intéressantes (voir tableau 1). Dans les autres pays, on ne trouve pas une telle incitation à exporter. Par exemple, à Vanuatu, le prix local est proche des prix à l'exportation et Salafsky *et al* (1997) signalent que les ventes locales assurent un profit satisfaisant aux producteurs de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Dès lors que les exportations de bois vers l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande sont un objectif de la PCB, la certification représente un enjeu important. Bien qu'elle ne soit pas encore une condition requise, la certification est plus ou moins perçue comme désirable par les clients. Dans des pays comme le Royaume-Uni, elle ouvre des perspectives de vente aux institutions telles que les collectivités locales qui, auparavant, avaient cessé d'acheter du bois tropical. Il y a désormais des groupements d'achat constitués, ou en cours de constitution, dans 14 pays représentant la plupart des grandes nations qui importent du bois tropical en Europe et ailleurs (voir encadré 1). Tous ces groupements ont l'objectif à court et moyen terme de veiller à ce que leurs membres n'utilisent que du bois réputé venir de forêts rationnellement gérées. Cependant, le bilan du bois "écologique" produit dans la région, y compris aux îles Salomon, est mitigé. En règle générale, le bois des petits producteurs était acheté et revendu par des intermédiaires qui ne se préoccupaient pas beaucoup d'où il venait et comment il avait été produit. Une grande partie venait d'abattages non programmés, sans aucun plan de gestion forestière à long terme. On a même affirmé que, parfois, des commandes ont été passées pour du bois acheté dans des scieries gérées par les sociétés d'exportation de grumes, bois qui ne peut en aucun cas être classé comme écologique. Ainsi, il n'y a pas vraiment de base pour asseoir la confiance des consommateurs dans les affirmations de production écologique de bois et une certaine forme de vérification indépendante est donc indispensable.



**Encadré 1** Pays où les groupements d'achat existent ou vont bientôt exister

Allemagne
Australie (en formation)
Autriche
Belgique
Brésil (en formation)
Espagne
Etats-Unis
Irlande
Japon (en formation)
Norvège
Pays-Bas
Royaume-Uni
Suède (en formation)
Suisse

Source: FSC (1998)

Pour la PCB aux îles Salomon, la seule façon réaliste de vérifier que le bois d'oeuvre vendu est effectivement écologique est de le certifier dans le cadre du système FSC, pour les raisons suivantes :

- Le Gouvernement des îles Salomon n'appartient pas à l'OIBT, il ne peut donc pas bénéficier de leur programme de renforcement de la capacité des gouvernements à surveiller et faire appliquer les règlements et, jusqu'à une époque récente, il n'y avait pas de volonté politique en direction d'un aménagement forestier durable (AFD). Par ailleurs, le système de l'OIBT ne prévoit pas de système de labellisation indiquant au marché cet aménagement forestier durable.
- L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a développé des normes

pour l'environnement (ISO 14001/14004) utilisées pour évaluer les organisations de foresterie et leurs systèmes de gestion, mais elle n'a pas vraiment les moyens de certifier les bois écologiques. Elle n'indique pas de niveau particulier de performance à atteindre pendant les opérations en forêt mais cherche à la place à faciliter un processus d'amélioration continue. Ainsi, elle ne peut pas servir de base pour déclarer que des standards spécifiques de bon aménagement forestier ont été atteints. De surcroît, les normes de l'ISO sont essentiellement concernées par l'aménagement de l'environnement et ne comprennent pas de critères économiques et sociaux (Baharuddin & Simula, 1998). C'est la raison pour laquelle, sous sa forme actuelle, la norme ISO 14001 n'est pas un outil approprié pour vérifier les affirmations d'AFD des projets de PCB à petite échelle aux îles Salomon.

- Le système FSC présente plusieurs avantages : il était en place avant les autres, il a donc des protocoles établis et un bilan connu ; il a une meilleure image de marque sur les marchés car il s'est engagé à promouvoir son label en conjonction avec les groupements d'achat des pays consommateurs ; il intègre des critères économiques et sociaux qui sont indispensables à la pérennité à long terme ; et il tente de développer des moyens de concilier les petits producteurs (Wenban-Smith, 1998).

## LES CERTIFICATION FSC AUX ILES SALOMON

Aux îles Salomon, dès à présent, certains projets ont vu le jour. Ils sont associés à deux groupes certifiés sous l'égide du FSC. Le

premier était associé à SWIFT, dans le cadre de l'*United Church* et soutenu par l'ICCO. Le second était *RAD Enterprises*, une petite entreprise d'exportation de bois d'oeuvre en relation commerciale avec un importateur européen. Les membres de ces deux groupes ont obtenu la certification pour la première fois en 1996. Les certificats décernés à SWIFT ont été maintenus, mais ceux attribués aux associés de RAD furent annulés avec la disparition de RAD. D'autres groupes se sont depuis engagés dans le processus de certification et un résumé de leurs statuts est indiqué au tableau 2.

Jusqu'alors, toutes les initiatives de certification en Mélanésie, sauf pour le KFPL, ont été appuyées par des agences extérieures, tant sur le plan financier que technique, généralement des agences de développement traditionnelles. Du point de vue du donateur, les inspections continuellement effectuées dans le cadre de la certification, peuvent constituer un mécanisme de surveillance capable de maintenir des standards élevés en matière d'aménagement forestier et d'équité sociale, une fois que le financement extérieur a cessé, allongeant du même coup la durée

pendant laquelle le projet a un impact. Cela pourrait dépendre de la viabilité à long terme des accords passés sur la gestion du projet et la vente de bois. Si ces accords échouent, comme dans le cas de RAD, le statut certifié des forêts est pratiquement certain d'être annulé.

## LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LA CERTIFICATION AUX ILES SALOMON

Le fait que les seuls projets de PCB a avoir obtenu le statut d'organisme certifié, jusqu'à présent, l'aient fait au sein d'un groupe plus important bénéficiant d'une aide extérieur, montre bien la difficulté à obtenir la certification. Elle nécessite des standards élevés d'aménagement forestier, de documentation et de comptabilité, dont la vaste majorité des projets non assistés ne disposent pas, sans parler du prix élevé de l'évaluation. Même pour les groupes qui cherchent à être certifiés, il y a un certain nombre de difficultés potentiellement sérieuses, dont certaines proviennent des P&C du FSC et de la manière dont ils sont couramment interprétés, tandis que certaines sont le résultat du processus d'évaluation.

**Tableau 2** Statuts des initiatives de certification aux îles Salomon

Groupe	Statuts de la certification
ISFMP	Pas de plans de certification à présent.
KFPL	Processus engagé, évaluation complète effectuée en juin 1998, résultats imminents.
RAD Enterprises	Certification obtenue en 1996, puis annulée avec la disparition de RAD.
SIDT/EFU	Processus devrait débiter fin 1998
Soltrust	Processus engagé, évaluation complète effectuée en décembre 1997, résultats imminents.
SWIFT	Certification obtenue en 1996, conservée jusqu'à présent. S'efforce d'obtenir un statut de groupe certifié.

## Les difficultés provenant des Principes et Critères

### *Engagement à long terme aux Principes et Critères du FSC*

Le critère 1.6 stipule que les gestionnaires des forêts doivent manifester un engagement à long terme aux Principes et Critères. En dépit des meilleures intentions, cela peut se révéler difficile car :

- presque tous les projets de PCB aspirant à la certification sont des entreprises nouvelles ou très récentes, dirigées par des gens inexpérimentés évoluant dans un environnement à haut risque. On peut s'attendre à ce que certains échouent après un an ou deux ; et
- à présent, tous les projets dépendent d'une assistance technique apportée par une organisation centrale, qui elle-même reçoit un soutien financier et technique. Jusqu'à maintenant aucun n'est financièrement indépendant, et si l'aide des agences extérieures venait à cesser, beaucoup de projets de PCB associés échoueraient aussi, comme dans le cas de RAD Enterprises.

S'il s'avère que de nombreux producteurs communautaires individuels ne rejoignent des organisations comme SIDT EFU, Soltrust et SWIFT que pour les quitter après une année ou deux, cela remettrait gravement en cause les déclarations d'engagement à long terme à l'AFD des producteurs et tous les certificats de groupe accordés à ces organisations devront alors être revus.

### *Régime foncier*

Le principe 2 stipule que "le régime foncier et les droits coutumiers à long terme vis-à-vis

des terres et ressources forestières doivent être clairement définis, documentés et juridiquement établis". Aux îles Salomon, comme partout en Mélanésie, la plupart des terres sont sous un régime de droit coutumier, normalement au sein d'un groupe familial ou d'un clan, avec des limites rarement marquées au sol et très souvent sans l'attestation de documents ou de cartes. Fréquemment, un zone peut apparaître non litigieuse pendant tout le processus de consultation et de planification de l'utilisation des terres et de l'aménagement forestier. Pourtant, dès que la production de bois d'oeuvre commence, des revendications contradictoires apparaissent, et le litige qui s'ensuit est généralement considéré suffisamment sérieux par le groupe central et l'agence de certification pour retarder la certification jusqu'au règlement du contentieux, ce qui peut prendre des années et mettre en péril le projet de PCB. Une solution partielle pourrait venir d'un mécanisme similaire à celui employé pour le développement d'autres zones disputées où, si toutes les parties reconnaissent que l'AFD est effectivement ce qu'elles désirent, le projet reçoit le feu vert (et la certification) avec les bénéficiaires placés sur un compte spécial, jusqu'à la résolution du conflit.

### *Minimiser les déchets*

Les projets de PCB ont un problème particulier avec la réduction des déchets (principes 5.2, 5.3) parce qu'ils opèrent souvent dans des zones reculées, que le bois est transporté manuellement jusqu'aux points de stockage, et qu'il n'y a pas d'industrie locale qui pourrait transformer les bois de seconde qualité ou trop courts. Souvent, on n'extrait que le meilleur bois pour l'exporter, avec quelques ventes de bois de seconde qualité sur le marché local. Le restant est à la

disposition de la population locale, mais une grande partie est abandonné dans la nature. Il n'est pas rare de constater des taux de récupération inférieurs à 40 %. Les méthodes permettant de réduire la quantité de bois laissée dans la nature consistent à :

- changer de technique d'extraction pour réduire l'effort physique demandé, par exemple, en ayant recours à des animaux ou à de petits tracteurs ;
- développer un marché local pour les bois de seconde qualité en vendant directement dans les centres urbains aux consommateurs finals pour augmenter les marges des producteurs (à Honiara, le bois acheté 700\$/m<sup>3</sup> est revendu 1200\$/m<sup>3</sup>, soit un profit de 70 %) ;
- accroître le volume produit à un emplacement particulier et affréter une embarcation (d'une capacité d'environ 25 m<sup>3</sup>) pour diminuer le coût de transport à l'unité ;
- installer du matériel dans les parcs de sciages pour redébiter/recalibrer le bois de seconde qualité afin de pouvoir l'exporter.

A long terme, on pourra améliorer l'efficacité de l'utilisation en recherchant des marchés nationaux et étrangers spécifiques à des produits particuliers, comme les bois courts, et en créer de la valeur ajoutée par davantage de transformation, par exemple, en produisant des éléments de meuble ou des produits finis.

#### *Conservation et biodiversité*

Le critère 6.2 présume que l'on sait précisément s'il existe des espèces rares et en danger dans l'aire d'aménagement forestier et que, si tel est

le cas, on connaît les mesures à prendre pour les protéger. Malheureusement, dans toute la Mélanésie, y compris aux îles Salomon, les travaux de base sur l'existence des espèces sont incomplets. Par exemple, dans les études récentes faites sur les poissons d'eau douce de Vanuatu, environ le tiers des spécimens prélevés appartenaient à des espèces jamais décrites (Jenny Whyte, comm. pers.). Toutefois, l'impact extrêmement réduit des méthodes employées dans les projets de PCB à petite échelle qui s'acheminent vers la certification, associé aux zones tampons et aux aires de conservation signifie que les conséquences pour ces espèces seront probablement minimales.

#### *Surveillance de la forêt*

Le critère 8.2 exige que divers indicateurs soient surveillés pour évaluer les impacts écologiques, environnementaux, économiques et sociaux sur l'aménagement de la forêt. Le suivi de la régénération et de la pousse en forêt, les impacts environnementaux des prélèvements et des modifications de la flore et de la faune sont généralement considérés par les experts comme nécessitant des évaluations et des analyses détaillées qui prennent beaucoup de temps et d'argent, même lorsque la plupart des zones concernées sont petites. Pour répondre à ce critère, l'organisation coordinatrice assure souvent le suivi pour le compte de ses membres. Deux stratégies peuvent faciliter la tâche de surveillance : des groupes comme Soltrust, SWIFT, et SIDT EFU pourraient participer à un programme de surveillance commun ; et des systèmes appropriés de surveillance communautaire pourraient être conçus. Ces derniers pourraient également aider les communautés à produire le bois pour vérifier si elles atteignent leurs objectifs grâce au projet.

### *La culture itinérante*

Le principe 9, qui veut que les forêts ne soient pas remplacées par une autre occupation des sols, est généralement perçu comme signifiant que le bois provenant de zones où se pratique la culture itinérante n'est pas certifiable. Pourtant, la culture itinérante est pratiquée depuis des siècles et peut être considérée comme appartenant au cycle des perturbations qui maintiennent la structure actuelle de la forêt. On connaît de bons exemples de zones, qui étaient autrefois des jardins (il y a une quarantaine d'années), et qui maintenant sont couvertes de peuplements d'arbres à valeur commerciale tels que *Vitex cofassus* et *Pometia pinnata*, proches d'une taille exploitable (Rosoman, comm. pers.). Le fait de permettre aux zones où la culture itinérante est pratiquée d'être intégrées au parc d'AFD encouragerait l'utilisation d'arbres qui seraient abattus, de toute manière, à mesure que les terres sont éclaircies, ce qui réduirait la pression sur d'autres parties de la forêt. En échange, ces zones devront être gérées de manière à encourager la régénération végétale, par exemple, en protégeant la régénération et l'enrichissement des plants et être protégées par rapport à la diminution des périodes de jachère qui risquent de subvenir avec l'accroissement démographique.

### **Difficultés pratiques du processus**

La certification impose des contraintes supplémentaires aux producteurs de bois écologique, principalement de deux manières. Elle accroît la quantité de conservation des données et d'administration, afin de maintenir des relevés et audits clairs du suivi et elle augmente de manière significative le coût de l'aménagement forestier à cause du processus d'inspection qui fait appel à des consultants

venant généralement d'Europe et d'Amérique du Nord.

La quantité d'informations et la préservation des données nécessaires pour être certifié causent un véritable problème à de nombreuses communautés. Les documents exposés à la forte humidité qui règne et victimes des insectes dans les habitations à toit de feuilles où ils sont entreposés, ne restent pas en bonne condition pour très longtemps. C'est pourquoi, pour des raisons de sécurité, une copie en est généralement conservée dans le bureau de l'organisation coordinatrice.

Les sociétés qui importent du bois ne s'intéressent normalement qu'à quelques essences (5 ou 6) et les marchés locaux sont très limités. Il existe donc un danger bien réel que la composition de la forêt soit altérée par des coupes sélectionnant les essences commercialisables.

Mais le plus sérieux obstacle à la certification des projets de PCB reste le coût. Aux îles Salomon, on l'estime à entre US\$17 000 et US\$47 000 (y compris quelques visites d'inspection) pour obtenir un statut d'organisme certifié, comparable aux US\$47 525 mentionnés par Markopoulos (1998) pour un projet d'aménagement forestier communautaire en Bolivie. Puisqu'une grande partie de ces dépenses sont consacrées aux honoraires des consultants et aux indemnités de déplacement, il ne faut pas beaucoup espérer de réduction auprès des petits producteurs indépendants. Même lorsque plusieurs sont évalués en même temps, comme dans le cas des îles Salomon, la quantité relativement modeste de bois produits par ces projets (seulement quelques centaines de mètres cubes

par an) entraîne un coût relativement élevé par mètre cube de bois vendu, même si l'organe chargé de la coordination et de la commercialisation obtient un certificat de groupe. Cela n'incite pas à l'obtention et à la conservation d'un statut d'organisme certifié. Par exemple, les producteurs associés à la Pacific Heritage Foundation en Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui étaient les premiers à être certifiés, ont laissé leur certification tomber à cause de son coût. Ils furent également découragés par les spécifications draconiennes, la nécessité de disposer constamment de grandes quantités de bois et le surplus de travail imposé par les marchés à l'exportation.

Les dépenses occasionnées par la certification sont concentrées sur la première année, à cause du coût initial de l'obtention. Cela fait apparaître, à première vue, l'ensemble du processus très onéreux. Pourtant, en moyenne, sur les cinq premières années, les chiffres sont moins alarmants, avec une augmentation d'environ US\$16,40 par mètre cube pour un exploitant produisant 1 000m<sup>3</sup> par an. Si une prime à la vente similaire à celle que les producteurs certifiés ont signalée en Suède (Tickell, 1998) peut être obtenue (3-8 %), alors, au prix actuel d'environ US\$360/m<sup>3</sup>, le coût direct des inspections de certification serait amorti.

En dernière analyse, ce que la certification ajoute, si c'est le cas, aux frais de fonctionnement de la PCB n'est pas très clair.

## **DISCUSSION – LE MARCHÉ A LA RENCONTRE DE LA MELANESIE**

Les difficultés signalées précédemment sont similaires à celles rencontrées dans les autres

industries dont les produits en vente dans les pays industrialisés proviennent du monde en développement, par exemple, les produits agricoles et les fleurs coupées. Il y a une différence fondamentale dans les stratégies et les attitudes vis-à-vis de l'accumulation de richesse entre les modes de vie traditionnels mélanésiens et les pays industrialisés, ce qui rend difficile l'acceptation des standards de planification et d'enregistrement des données que le processus de certification dicté par le marché nécessite. La production de bois, pour de nombreuses familles rurales des îles Salomon, ne représente qu'une des cinq ou six activités qui contribuent aux revenus des ménages. Avec plusieurs sources de revenus à la disposition de la communauté, si l'une d'entre elles échoue, ce n'est pas dramatique et la nécessité de conserver des données non productives et de mettre à jour des plans peut apparaître moins indispensable que si la production de bois était la seule source de revenus. Les projets individuels de PCB ont souvent des niveaux intermittents et faibles de production. Avec de faibles niveaux d'éducation, l'isolation et des communications difficiles en milieu rural, notamment aux îles Salomon, c'est difficile pour eux de vendre du bois directement sur les marchés d'exportation. La réponse a été de créer des organisations collectives telles que l'ISFMP, SWIFT, EFU et Soltrust, pour soutenir les communautés au niveau des infrastructures de commercialisation et de formation. D'une certaine manière cela surpasse les problèmes d'approvisionnement irrégulier de la part des petits producteurs. Dans le même temps, grâce à la formation en matière de planification de l'occupation des sols et d'aménagement forestier que ces organisations ont dispensée, la possibilité d'une certification FSC s'en trouve facilitée. Il est

possible que la production communautaire de bois, à petite échelle, aux îles Salomon, soit entièrement compatible avec les Principes et Critères du FSC, avec un minimum de perturbation pour l'environnement dans la mesure où de grosses machines ne sont pas utilisées et que des niveaux de coupe sont prescrits (basés sur un taux de croissance estimé à 1 m<sup>3</sup>/ha/an pour SWIFT et EFU). Avec le fait que les opérations des projets de PCB sont souvent intermittentes, cela signifie que l'impact sur la forêt devrait être tout à fait minime.

Pourtant la taille réduite des projets signifie que la certification restera chère, et, jusqu'à présent, toutes les tentatives de certification des projets de PCB aux îles Salomon ont été soutenus par des donateurs extérieurs et n'ont rien coûté aux producteurs. Si l'on veut que la certification continue une fois l'aide extérieure interrompue, il faut trouver un moyen de réduire son prix et s'attaquer aux problèmes techniques avec les Principes et Critères eux-mêmes. Le mécanisme FSC apporte les moyens de prendre en compte les circonstances locales, mais l'initiative doit venir des îles Salomon. Le coût de la certification devrait être réduit et son accessibilité augmentée par :

- La certification de groupe qui a la possibilité de réduire le coût et la complexité de la certification pour les membres du groupe en réduisant l'intensité des inspections extérieures. Plus le groupe est important, plus grands les avantages de la certification de groupe. Comme les groupes actuels grossissent et que leur production de bois augmente, le coût par mètre cube va diminuer.
- Le renforcement de la coopération entre les différents groupes (ISFMP, EFU, Soltrust

et SWIFT). Ils emploient tous des techniques très semblables de gestion forestière et deux d'entre eux ou plus pourraient obtenir un certificat unique permettant de faire immédiatement des économies d'échelle.

- L'établissement d'un organe de certification national ou régional, accrédité par le FSC et le développement d'une capacité locale de certification, ce qui éviterait les dépenses occasionnées par le déplacement de gens venus du bout du monde. Des discussions à ce sujet sont déjà en cours.
- La mise au point de normes nationales, approuvées par le FSC, prenant en compte des questions telles que les litiges à caractère foncier, la pénurie d'informations sur la biodiversité et le rôle de la culture itinérante dans l'aménagement forestier.
- La combinaison de la certification de l'aménagement forestier pour la production de bois d'oeuvre avec la certification d'autres entreprises concernées par les forêts, comme dans la production de produits forestiers non ligneux ou l'écotourisme.

## CONCLUSION

Il est pratiquement certain que, en l'absence de soutien des donateurs, il n'y aurait, aujourd'hui, aucun projet de PCB certifié aux îles Salomon. Pourtant, la certification a désormais démontré qu'elle constituait une stratégie majeure pour commercialiser du bois à l'étranger et il est probable que son importance va grandir à mesure que plus de bois certifié deviendra disponible et que la demande dans les pays importateurs va croître. La pression du marché va faire en sorte que la certification sera de

plus en plus importante pour tous les producteurs de bois aux îles Salomon, et pas seulement les petits producteurs communautaires. Il est urgent de réduire le prix de revient de la certification et de l'adapter aux conditions spécifiques du pays sur le plan environnemental, économique et social. Lorsqu'elle est associée aux mécanismes commerciaux du "libre-échange", elle a le potentiel de garantir l'accès au marché et d'améliorer les marges des producteurs de bois en milieu rural. Mais un soutien extérieur sera nécessaire, à moyen terme du moins, pour permettre aux organes de coordination de soutenir les projets individuels de PCB et d'administrer les programmes de certification de groupe.

Parmi les autres pays de la région mélanésienne, la Papouasie-Nouvelle-Guinée connaît une situation comparable à celle des îles Salomon, avec quelques certificats délivrés et un faible volume de bois certifiés. A Vanuatu et Fidji, on assiste aux premières démarches en direction de la certification.



## REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier tous ceux qui, dans les projets de production communautaire de bois aux îles Salomon, ont partagé leurs expériences avec moi et m'ont accueilli lorsque je visitais leurs projets. Je tiens aussi à remercier le personnel de Soltrust, SWIFT, Greenpeace et de l'Unité d'Ecoforesterie de SIDT pour avoir échangé leurs expériences avec moi.

## REFERENCES

- Baharuddin, H.G. & Simula, M. (1998) Timber certification: progress and issues. OIBT, Yokohama.
- Banque centrale des îles Salomon (1997) Rapport annuel, 1996. Banque centrale des îles Salomon, Honiara.
- Blakeney, J. & Davies, I. (1995) Pacific island economies: sustainable development of forestry. Banque mondiale, Washington D.C.
- Duncan, R.C. (1994) Melanesian forestry sector study. Australian National University, Canberra.
- FSC (1998), Buyers groups contact details. Forest Stewardship Council, adresse Internet du FSC : <http://www.fscoax.org>.
- FSP/PNG (1995) The 1993 Papua New Guinea portable sawmill survey. FSP/PNG, Boroko.
- Markopoulos, M. (1998) The impacts of certification on community forest enterprises: a case study of the Lomerío Community Forest Management Project, Bolivia. Forestry and Land Use Series No. 13, IIED, Londres.
- Rosoman, G., Narasia, F. and Fetei, W. (1998) The Profitability of Ecotimber Chainsaw Milling in the Solomon Islands (Draft), Greenpeace Pacific/Solomon Islands Development Trust/ Isabel Sustainable Forestry Management Project, Honiara.
- Salafsky, N., Cordes, B., Leighton, M., Henderson, M., Watt, W., & Cherry, R. (1997) La tronçonneuse, un outil au service de la conservation ? Comparaison d'entreprises de Production Communautaire de Bois en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Indonésie. Document du réseau RDFN 22b : 1-32.
- Tickell, O. (1998) Sweden, Sainsbury's and certification. *Forestry and British Timber*, 27 (7): 21-24.
- Van Trease, H. (1987) The politics of land in Vanuatu: from colony to independence. University of the South Pacific, Suva.
- Wenban-Smith, M.G. (1998) Group certification: guidelines for certification bodies (Draft 1.1). FSC, Oaxaca. Adresse Internet du FSC : <http://www.fscoax.org>.
- Wyatt, S. (1996) Foresterie durable et scies moteurs-débiteuses à Vanuatu. Document du réseau RDFN 19d : 1-15.

## ACRONYMES

AFD	Aménagement forestier durable
EFU	Solomon Islands Development Trust's EcoForestry Unit
FSC	Forest Stewardship Council
FSP/PNG	Foundation for the People of the South Pacific (Fondation des Peuples du Pacifique-Sud), Papouasie-Nouvelle-Guinée
ICCO	Organisation oecuménique néerlandaise pour le développement
ISFMP	Projet Isabel de l'UE pour un Aménagement Forestier Durable
ISO	International Organisation for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
KFPL	Kolombangara Forest Products Limited
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux (ITTO)
PCB	Production Communautaire de Bois
SIDT	Solomon Islands Development Trust
SWIFT	Solomon Western Islands Fair Trade

**Prière d'envoyer tous commentaires au sujet de ce document à l'adresse suivante :**

Réseau foresterie pour le développement rural  
Overseas Development Institute  
Portland House  
Stag Place  
Londres SW1E 5DP  
Royaume-Uni

Les commentaires qui parviendront seront transmis aux auteurs et pourront éventuellement figurer dans des bulletins ultérieurs. Certaines ou toutes les parties de cette publication peuvent être photocopiées, à condition que leur source soit mentionnée. La Coordonnatrice du Réseau remercie d'avance ceux qui voudront bien lui donner des précisions sur toute utilisation éventuelle de ce document à des fins de formation, de recherche ou de conception, exécution ou évaluation de programmes. Les points de vue exprimés dans les documents sont ceux de leurs auteurs et des membres du réseau. Ils ne reflètent pas nécessairement les politiques de l'ODI.

**Réviseur :** Kate Schreckenber  
**Mise en page :** Caroline Wood  
**Traduction :** Claude Karnif  
**Imprimé par :** Russell Press Ltd, Nottingham  
sur papier recyclé

---

Rural Development Forestry Network  
Overseas Development Institute  
Portland House  
Stag Place  
London SW1E 5DP

Téléphone : +44 (0) 171 393 1600  
Télécopie : +44 (0) 171 393 1699  
Courrier électronique : [forestry@odi.org.uk](mailto:forestry@odi.org.uk)  
Site Internet : <http://www.oneworld.org/odi/>

Le Réseau de foresterie pour le développement rural est financé  
par la COMMISSION EUROPEENNE